

Rapport du Président

Commission permanente
lundi 13 mars 2023
N° CP-2023-2-1-1
N° applicatif 5492

1^{ère} Commission

Commission Service public alsacien et transformation de l'action publique en lien avec les habitants

Service instructeur : Direction aménagement, contractualisation, ingénierie

ADHÉSION DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE À L'AGENCE DE FABRIQUE URBAINE ET TERRITORIALE SUD ALSACE AFUT

Résumé : Le Conseil d'Administration de l'AFUT du 9 janvier 2023 a approuvé la demande d'adhésion de la Collectivité européenne d'Alsace, dont le coût s'élève à 2 000 € par an ; il s'agit maintenant d'approuver cette adhésion et de désigner le représentant et son suppléant pour représenter le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace au sein de cet organisme.

Le Conseil d'Administration de l'Agence de Fabrique Urbaine et Territoriale Sud Alsace (AFUT) du 9 janvier 2023 a approuvé à l'unanimité la demande d'adhésion de la Collectivité européenne d'Alsace, ainsi que sa proposition d'intégrer la Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA). L'étape suivante est d'approuver l'adhésion avec une cotisation annuelle de 2 000 €, d'approuver les statuts et de désigner ses deux représentants aux instances de l'Agence (un titulaire et un suppléant).

Il est proposé que M. Marc MUNCK représente la Collectivité européenne d'Alsace au sein de l'AFUT en tant que titulaire et que M. Nicolas JANDER soit son suppléant.

L'AFUT est une agence d'urbanisme qui couvre le territoire de la Région Mulhousienne et plus largement le Sud Alsace. Elle assure des missions de planification (schémas de cohérence territoriaux, plans locaux d'urbanisme, plans locaux de l'habitat), d'observation, de prospective et d'innovation (dans les domaines de l'aménagement, l'économie, l'urbanisme, l'emploi, l'environnement, l'habitat...). Une présentation de la structure et de ses missions est proposée en annexe au rapport.

L'AFUT intègre également le Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace, au même titre que l'Agence d'Urbanisme de Strasbourg Rhin Supérieur (ADEUS) qui l'a rejoint l'année dernière, afin de mutualiser les réflexions notamment sur les sujets à enjeux comme le foncier et le zéro artificialisation nette (ZAN).

Pour la Collectivité européenne d'Alsace, devenir membre de l'Agence de Fabrique Urbaine et Territoriale Sud Alsace (AFUT), permet de bénéficier des services de base (conseils, accès aux études et observatoires, groupes de travail, instances de l'Agence).

Le montant de l'adhésion pour la Collectivité européenne d'Alsace à l'AFUT s'élève à 2 000 € par an, ce qui couvre les services de base précités.

L'adhésion ouvre ensuite la possibilité de travailler avec l'Agence selon 3 modes de collaboration :

- MODE 1 : Participation au programme de travail « Partenarial ». Ce mode couvre plus de 90% de l'activité de l'AFUT. Le membre signe des conventions avec l'Agence. L'ensemble des « partenaires » conventionnels s'entendent pour l'élaboration d'un programme de travail commun annuel. Ce dernier se compose d'une liste de « missions mutualisées », dont le démarrage est conditionné par l'écriture concertée d'une note de cadrage ;
- MODE 2 : Financement de prestations intégrées en quasi-régie. Le membre contractualise avec l'Agence pour des expertises à mener. La prestation est menée selon un mode projet « bilatéral ». La mise en concurrence n'est pas requise ;
- MODE 3 : Autre forme de contractualisation. Le membre confie une étude à l'Agence dans le cadre, ou non, d'une mise en concurrence. Ce cas de figure doit rester exceptionnel.

Après un bilan sur l'année 2023 des services proposés par l'AFUT avec les Directions de la Collectivité européenne d'Alsace et de l'analyse des complémentarités avec l'Agence d'Urbanisme de Strasbourg Rhin supérieur (ADEUS) et l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR-ATD Alsace), il pourrait être envisagé pour la Collectivité européenne d'Alsace une participation au programme de travail « Partenarial » en 2024.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'acter l'adhésion de la Collectivité européenne d'Alsace à l'Agence de Fabrique Urbaine et Territoriale Sud Alsace (AFUT) ainsi que la cotisation annuelle de 2 000 € ;
- d'approuver les statuts en annexe au présent rapport ;
- de désigner comme représentants de la Collectivité européenne d'Alsace au sein de l'AFUT, M. Marc MUNCK en tant que titulaire et M. Nicolas JANDER en tant que suppléant.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Nature analytique</i>	<i>Montant</i>
<i>P063</i>	<i>O001</i>	<i>E02</i>	<i>T50</i>	<i>4215 (011-6281-515)</i>	<i>2 000 €</i>
<i>TOTAL</i>					<i>2 000 €</i>

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY